



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1^{er} juin 2018

Les concurrents d'EDF ont demandé 1,8 TWh d'ARENH supplémentaires pour 2018

Le dispositif ARENH (accès régulé à l'électricité nucléaire historique) permet aux fournisseurs alternatifs d'accéder à l'électricité produite par les centrales nucléaires historiques d'EDF au prix régulé de 42€/MWh depuis le 1^{er} janvier 2012.

Le volume d'ARENH demandé pour 2018 au titre de la fourniture des consommateurs finals s'élève à 87,1 TWh. Ce chiffre, en augmentation de 1,8 TWh par rapport au niveau demandé au guichet du 21 novembre 2017, reste inférieur au plafond annuel de 100 TWh fixé par le code de l'énergie.

Le volume d'ARENH demandé pour 2018 au titre de la fourniture des pertes aux gestionnaires de réseaux d'électricité demeure inchangé à 9,2 TWh.

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr et Lucile BEALLE : 01.44.50.41.13 – lucile.bealle@cre.fr

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.